

Les directeurs d'école ont soutenu leur consœur au tribunal

■ La responsabilité de la noyade d'un garçon en 2009 peut-elle être imputée au manque de moyens ?

Une centaine de directeurs de l'enseignement fondamental libre se sont rassemblés, jeudi matin, devant les cours de justice de Mons, à l'ouverture du procès en appel pour homicide involontaire par défaut de prévoyance et/ou de précaution dans le dossier du petit Emeric, 5 ans, mort par noyade à la piscine Le Point d'Eau à La Louvière le 23 septembre 2009 au cours d'une sortie scolaire. Trois institutrices, le maître-nageur, la directrice de l'école et l'ancien directeur de la piscine ont été pénalement condamnés en première instance mais ont bénéficié de la suspension du prononcé.

"Petits enfants, petits moyens"

Le Collège des directeurs de l'Enseignement fondamental libre catholique était présent à l'entame du procès en appel pour marquer sa solidarité avec la directrice condamnée, mais aussi réclamer d'urgence des éducateurs dans les écoles maternelles et primaires. Pour M^e Gelay, l'avocat de la famille d'Emeric, cette action était totalement "opportuniste et tout à fait maladroite".

"On le dit très clairement : nous ne voulons pas nous immiscer dans le procès. Mais nous voulons

saisir cette opportunité pour parler de nos difficultés de faire tourner nos écoles avec les petits moyens qu'on a. La justice reproche à cette directrice un défaut de surveillance mais cela pourrait nous arriver à tous !", témoigne Stéphane Vreux, président du Collège des directeurs de l'enseignement libre catholique, lui-même chef d'établissement. "Dans notre fonction, nous sommes tous confrontés à des responsabilités et à des difficultés d'organisation. On n'est pas à l'abri d'un accident, que ce soit dans la cour de récré, en excursion ou en route vers le musée. Le risque zéro n'existe pas : on l'assume. Mais on ne nous donne pas les moyens pour réduire les risques au minimum ! C'est difficile d'être directeur avec le peu de moyens qu'on nous octroie."

Exemple : la piscine. "Il me faudrait deux instituteurs sur le bord pour la surveillance. Je ne peux pas le faire. On s'arrange avec les moyens du bord, en recourant à des ALE, mais cela a un coût, qui se répercute sur les parents. Et c'est la même chose pour l'organisation du temps de midi", explique M. Vreux.

Les directeurs revendiquent donc qu'on engage, d'urgence, des éducateurs pour encadrer les élèves des écoles fondamentales, comme cela existe dans les écoles secondaires. Il y a un décalage énorme, ajoute Stéphane Vreux : "Petits enfants, petits moyens."

An.H.